



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Akuo Energy S.A.S.

Attestation du commissaire aux comptes d'Akuo Energy S.A.S. relative aux informations concernant l'état des comptes courants d'associés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, préparés dans le cadre de l'émission d'obligations "Green Bond" d'un montant total de 34.370.000 €, réalisée en une tranche de 29.220.000 € émise le 30 juin 2015 et une tranche de 5.150.000 € émise le 21 juillet 2015, portant intérêt au taux de 5,50% l'an et venant à échéance le 30 juin 2020

Exercice clos le 31 décembre 2018

Akuo Energy S.A.S.

140, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

Ce rapport contient 5 pages

Référence : EJ-19-1-465

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Akuo Energy S.A.S.

Siège social : 140, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Capital social : 1.738.678 €

Attestation du commissaire aux comptes d'Akuo Energy S.A.S. relative aux informations concernant l'état des comptes courants d'associés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, préparés dans le cadre de l'émission d'obligations "Green Bond" d'un montant total de 34.370.000 €, réalisée en une tranche de 29.220.000 € émise le 30 juin 2015 et une tranche de 5.150.000 € émise le 21 juillet 2015, portant intérêt au taux de 5,50% l'an et venant à échéance le 30 juin 2020

Exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur le Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes d'Akuo Energy S.A.S. et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations concernant les comptes courants d'associés figurant dans le document « Etat des comptes courants d'associés » au 31 décembre 2018, ci-joint et établi dans le cadre de l'émission d'obligations « Green Bond » d'un montant total de 34.370.000€, réalisée en une tranche de 29.220.000€ émise le 30 juin 2015 et une tranche de 5.150.000€ émise le 21 juillet 2015, portant intérêt au taux de 5,50% l'an et venant à échéance le 30 juin 2020.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité, à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes combinés du Groupe Akuo Périmètre Holding. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes combinés du Groupe Akuo Périmètre Holding pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes combinés pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la ventilation analytique et la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes combinés du Groupe Akuo Périmètre Holding en date du 30 avril 2019.

Nous n'avons pas audité de comptes combinés intermédiaires du Groupe Akuo Périmètre Holding postérieurs au 31 décembre 2018 et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à ce titre.



Akuo Energy S.A.S.

Attestation du commissaire aux comptes d'Akuo Energy S.A.S. relative aux informations concernant l'état des comptes courants d'associés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, préparés dans le cadre de l'émission d'obligations "Green Bond" d'un montant total de 34.370.000 €, réalisée en une tranche de 29.220.000 € émise le 30 juin 2015 et une tranche de 5.150.000 € émise le 21 juillet 2015, portant intérêt au taux de 5,50% l'an et venant à échéance le 30 juin 2020
21 juin 2019

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par Akuo Energy S.A.S. pour déterminer les informations figurant dans le document joint concernant les montants des comptes courants d'associés au 31 décembre 2018 (intérêts courus inclus) ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes combinés du Groupe Akuo Périmètre Holding de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites.

Ces travaux ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur les données techniques et les montants monétaires présentés dans le document ci-joint. Si nous avons mis en œuvre des procédures complémentaires, nous aurions pu relever d'autres faits qui auraient été relatés dans la présente attestation.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations présentées dans le document joint.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les banques/établissements financiers ou toute autre partie au contrat d'émission d'obligations « Green Bond » (« le contrat ») pourraient par ailleurs mettre en œuvre dans le cadre du contrat, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard des besoins des banques/établissements financiers concernés.

En notre qualité de commissaire aux comptes d'Akuo Energy S.A.S., notre responsabilité à l'égard de votre société et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis d'aucun tiers, y compris les banques/établissements financiers (ainsi que tout emprunteur, agent ou toute autre partie au contrat), étant précisé que nous ne sommes pas partie à ce contrat. KPMG S.A. ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant de l'exécution du contrat d'émission d'obligations « Green Bond » ou en relation avec celui-ci.

En aucun cas, KPMG S.A. ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de votre société.



Akuo Energy S.A.S.

Attestation du commissaire aux comptes d'Akuo Energy S.A.S. relative aux informations concernant l'état des comptes courants d'associés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, préparés dans le cadre de l'émission d'obligations "Green Bond" d'un montant total de 34.370.000 €, réalisée en une tranche de 29.220.000 € émise le 30 juin 2015 et une tranche de 5.150.000 € émise le 21 juillet 2015, portant intérêt au taux de 5,50% l'an et venant à échéance le 30 juin 2020
21 juin 2019

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris La Défense, le 21 juin 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric Jacquet
Associé